



Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2017



SOMMAIRE

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS	4
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5
Composition du SDEDA au 31 décembre 2017	5
Organigramme	6
Représentation des collectivités membres	6
Les élus	7
Les délégués au 31 décembre 2017	7
Compétences exercées	8
Éléments financiers généraux	9
Dépenses et recettes réelles de l'exercice comptable 2017	9
Agenda des comités syndicaux	9
PROJET VALAUBIA	10
Rappel du projet	10
Une UVE à très haute performance énergétique	10
La procédure d'Autorisation Environnementale	10
Enquête publique	10
ORGANISATION DU TRAITEMENT	11
Marché de prestations de service	11
Prix du traitement 2017	11
Rappel : extension des consignes de tri	13
Exutoires : localisation et tonnages	14
Contrats de valorisation	15
Filières de valorisation des emballages et des papiers	16
Caractérisations	17
Mutualisation de la TGAP sur les OMr	17
Prime à la performance	17
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2017	18
Traitement : tonnages et dépenses	18
Vente des matériaux : tonnages et recettes	19
Performances de valorisation par entité de collecte (tout matériaux et emballages hors verre)	20
Performances de valorisation par entité de collecte (papiers et verre)	21
Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte	22
TRAITEMENT DES DÉCHETS 2013-2017	23
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages en OMr et déchets valorisables)	23
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages emballages et papiers)	24
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (coût global et déchets valorisables)	25
VERS UN SCHÉMA DE PRÉVENTION	26
La prévention	26
Les déchets ménagers entre 2010 et 2017	26
10 axes d'action	26
COMMUNICATION GRAND PUBLIC	27
Une campagne pour dire « Halte au gaspillage alimentaire »	27
Extraits du bilan de l'ADEME concernant la SERD 2017	27
Télévision locale, Canal 32	28
S'informer / Poser des questions	28
Communication spécifique à Valaubia	28
COMMUNICATION DE PROXIMITÉ	29
Porte à porte	29
Animations scolaires et extrascolaires	29
Animations événementielles et autres	30
Visites d'exutoires	30
L'ANNÉE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES	31

ÉDITO



Danièle BOEGLIN
Présidente

2017 : une année dense pour le SDEDA ! Avec beaucoup de projets comme souvent ! L'évolution du cadre législatif, sur la transition énergétique et l'économie circulaire, transforme le rapport aux déchets de la société toute entière. C'est une évolution positive à laquelle contribue le SDEDA dans ses missions de traitement des déchets et de sensibilisation des publics.

La future Unité de Valorisation Énergétique Valaубia s'inscrit dans cette dynamique. En 2017, le projet est entré dans une phase de consolidation. Déposé auprès des services de l'État en début d'année, le dossier a cheminé administrativement jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique en décembre. Cet équipement a l'ambition de se substituer au stockage des déchets aujourd'hui utilisé, mais qui devra être réduit de moitié à l'horizon 2025 et devrait progressivement disparaître dans les décennies suivantes. En brûlant les déchets résiduels qui ne peuvent pas être recyclés, cela grâce à des procédés de haute technologie, l'UVE Valaубia produira électricité et chaleur, c'est-à-dire une énergie de proximité.

Au cours de l'année 2017, le SDEDA a ouvert à la concurrence ses marchés de traitement et de rachats de matériaux. Cela a représenté six mois d'un travail intense pour nos équipes, correspondant à l'organisation des appels d'offres, à l'étude des candidatures, à la sélection des entreprises. Les négociations opérées ont permis de conclure des contrats dans un cadre financier satisfaisant assurant le maintien des coûts de traitement.

En décembre, le SDEDA et Troyes Champagne Métropole ont proposé de constituer, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube, un groupement de commandes afin de passer conjointement un marché public pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une ou de filières de recyclage et de valorisation des Déchets d'Activités Économiques non dangereux dans l'Aube.

Le lancement de notre « Schéma de prévention - Optimisation, réduction et tri » est un grand chantier qui sera déployé sur plusieurs années. Il mobilisera progressivement tous les acteurs du territoire autour d'un mot d'ordre : la prévention ! Limiter le plus possible la production de déchets : telle est notre volonté dans nos actions de sensibilisation au quotidien et plus particulièrement à l'automne 2017 avec notre campagne contre le gaspillage alimentaire. Grâce au partenariat avec Canal 32, nous avons produit huit émissions pédagogiques. Retrouvez-les sur notre chaîne YouTube et devenez incollable sur la gestion des déchets !

Les élus du Comité Syndical et les agents du SDEDA s'associent à moi pour vous remercier, vous, habitants de l'Aube, qui êtes de plus en plus nombreux à relever les objectifs de prévention. Alors chiche ! Faisons mieux encore en 2018. Ayons à cœur d'optimiser, de réduire et de trier nos déchets ! Et faisons de l'Aube, un département en avance sur les défis de son temps.

OBLIGATION DES COLLECTIVITÉS

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries (hauts et bas de quais) et la collecte des déchets ménagers. Leur traitement est assuré par le SDEDA.

Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Extrait)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...
... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.
Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. »

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (Extrait)

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ... ;
- taux global de valorisation matière ... ».



FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

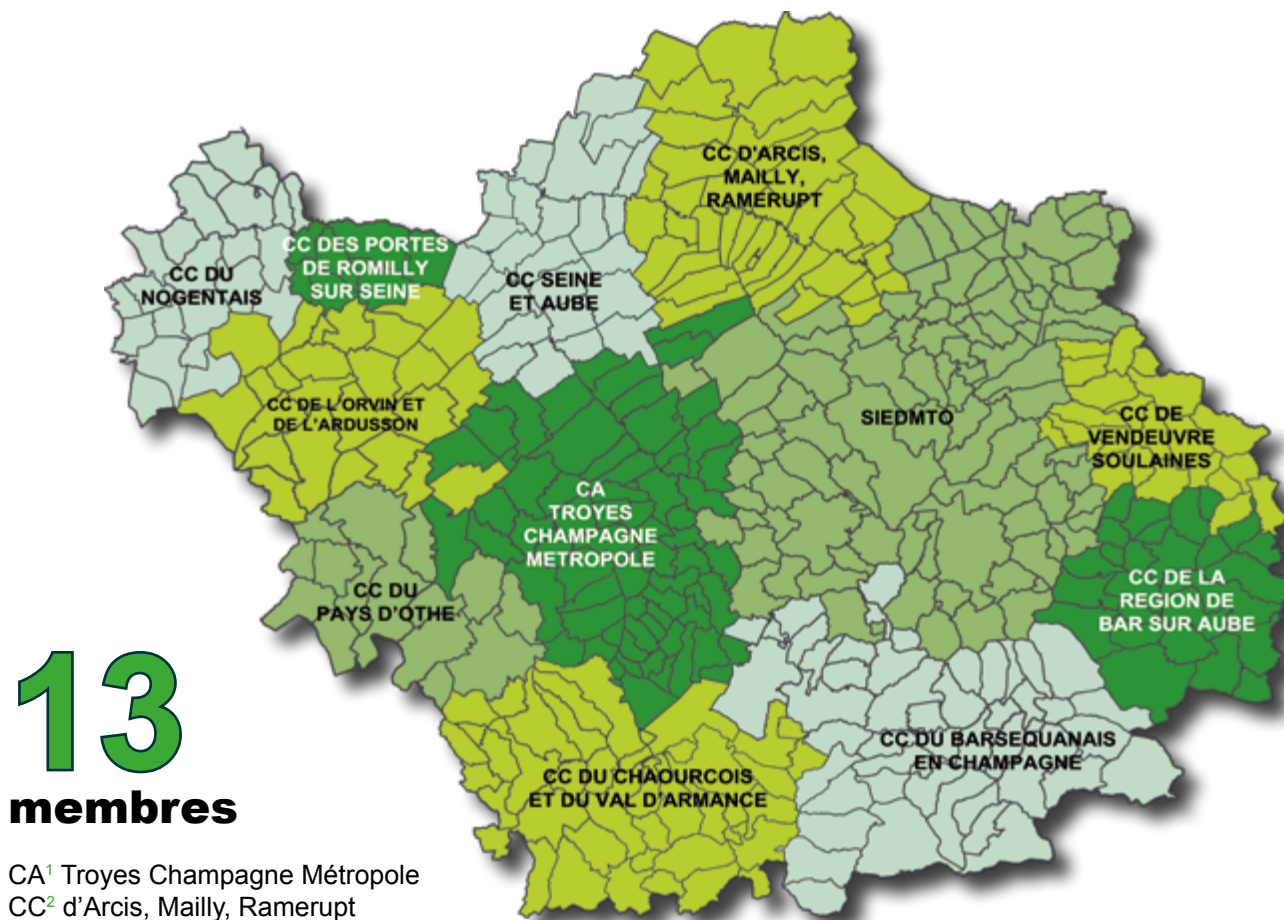
Composition du SDEDA au 31 décembre 2017

La loi NOTRe a largement modifié la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017.

Le SDEDA est constitué de 12 Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

- 1 Communauté d'Agglomération (67 communes) ;
- 10 Communautés de Communes (270 communes) ;
- 1 Syndicat Intercommunal (94 communes).

Le Département de l'Aube est également adhérent au SDEDA.



13
membres

CA¹ Troyes Champagne Métropole
 CC² d'Arcis, Mailly, Ramerupt
 CC² de la région de Bar sur Aube
 CC² de l'Orvin et de l'Ardusson
 CC² de Vendevre Soulaines
 CC² des Portes de Romilly sur Seine
 CC² du Barséquanais en Champagne
 CC² du Chaourçois et du Val d'Armance
 CC² du Nogentais
 CC² du Pays d'Othe
 CC² Seine et Aube
 SIEDMTO³

Le Département de l'Aube

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

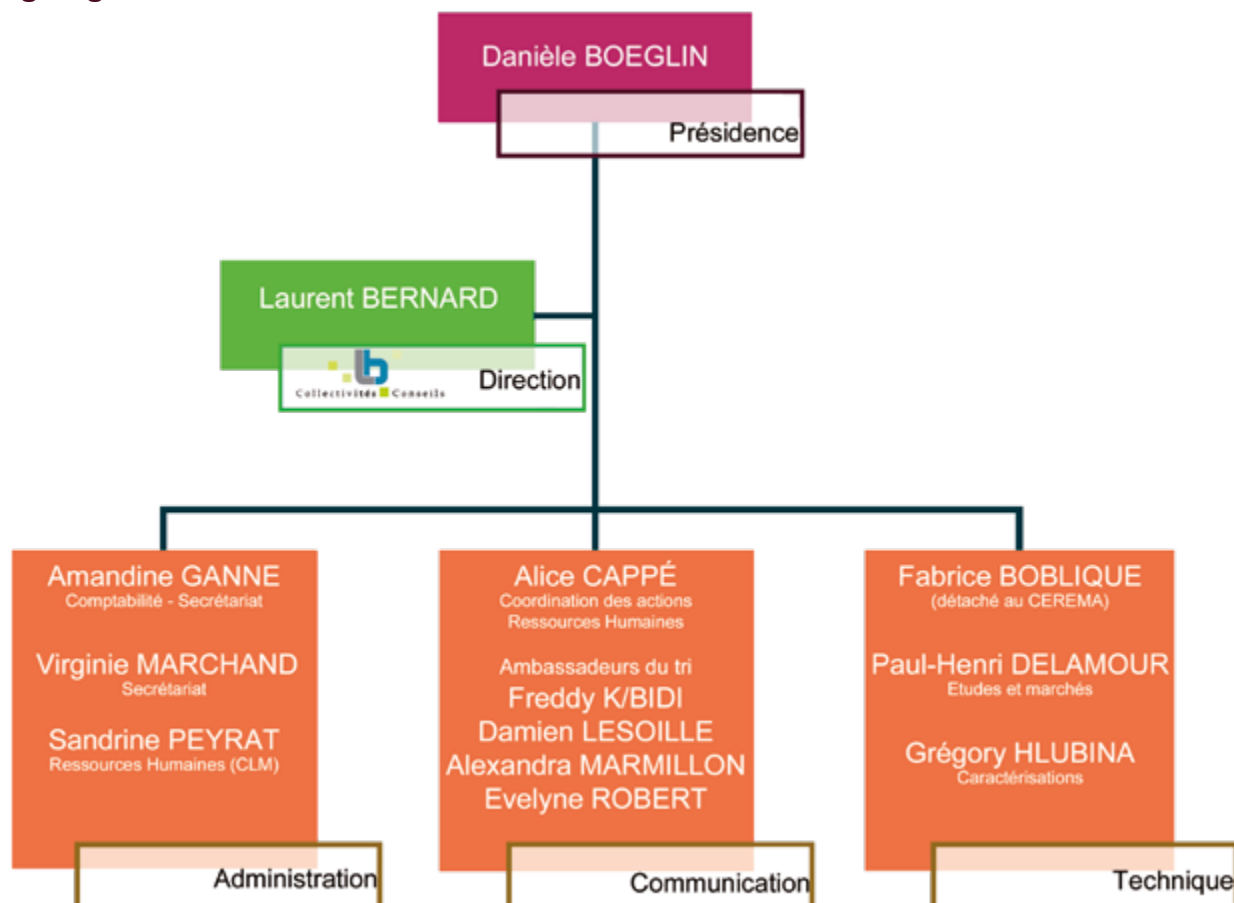
¹ CA = Communauté d'Agglomération

² CC = Communauté de Communes

³ SIEDMTO = Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Organigramme



Représentation des collectivités membres

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales. Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

Collège du Département

Un représentant est désigné par le Département de l'Aube.

Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Chaque EPCI désigne des délégués titulaires et suppléants. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Les élus

Ont été élus pour assurer la gestion du Syndicat :

- Madame Danièle BOEGLIN, Présidente ;
- Monsieur Patrick DYON, Vice-président, délégation : finances ;
- Monsieur Pascal LANDREAT, Vice-président, délégation : projets.

Les délégués au 31 décembre 2017

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA ¹ de Troyes Champagne Métropole	Jean-Pierre ABEL *	Jean-Marie BACHMANN
	Jean-Jacques ARNAUD*	Fabien GERARD
	Christian BLASSON	Olivier GIRARDIN
	Danièle BOEGLIN*	Marie-France JOLLIOT
	Marc BRET	Françoise LEBRUN-HUTINEL
	Daniel DEMOISSON*	Alain MOSER
	Bruno FARINE	Marie-Françoise PAUTRAS
	Annie GREMILLET*	Alain PEUCHERET
	Pascal LANDREAT*	Alain PIERRE
	Jean JOUANET*	Jacqueline PROTIN
	Bernard ROBLET	Serge SAUNOIS
	Marcel SPILMANN*	Philippe SCHMITT
	Philippe TRIBOT	Christine THOMAS
CC ² d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY*	Michel GARCIA
	Bruno MEUNIER	Gérald TARIN
CC ² de la région de Bar sur Aube	David LELUBRE	Dominique GAUTHIER
	Denis NICOLO	Alain TOURNEBISE
CC ² de l'Orvin et de l'Ardusson	Nicolas JUILLET*	Jean-Marie CAMUT
CC ² de Vendeuvre Soulaines	Pierre JOBARD	Philippe DALLEMAGNE
CC ² des Portes de Romilly sur Seine	Bernard BERTON*	Serge GREGOIRE
	Michel LAMY	Valérie NOBLET
CC ² du Barséquanais en Champagne	Marcel HURILLON	Michel JACOB
	Claude PENOT	Michel SIMONNOT
CC ² du Chaourçois et du Val d'Armanche	Gilles DE COCKBORNE	Francis DRUMINY
	Jean-Michel HUPFER*	Jean-Baptiste LAUREY
CC ² du Nogentais	Christian TRICHE*	Hugues FADIN
	Dominique ROBERT	Jean-Yves MATHIAS
CC ² du Pays d'Othe	Roland BROQUET	Yves FOURNIER
CC ² Seine et Aube	Loïc ADAM	Jean-François BOULARD
	Jean-Louis OUDIN*	Guy VIALA
Département de l'Aube	Claude HOMEHR*	/
SIEDMTO ³	Christian BRANLE	Marie-Madeleine DELATOUR
	Patrick DYON*	Gérard PUTOIS
	Gilles JACQUARD	Jacky VALTON

34
délégués
titulaires

33
délégués
suppléants

* membres du Bureau

¹ CA = Communauté d'Agglomération

² CC = Communauté de Communes

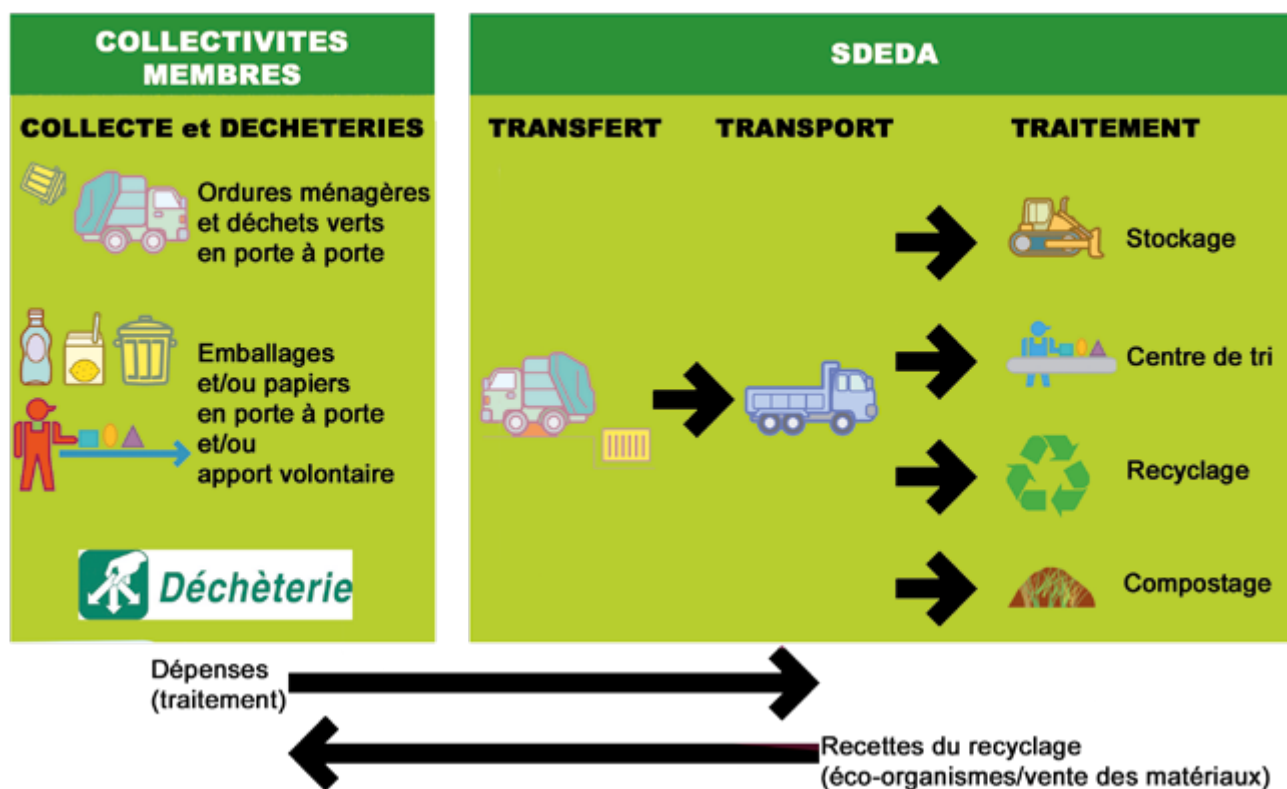
³ SIEDMTO = Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées par le SDEDA sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

(suite)

Éléments financiers généraux

Cotisation

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué **depuis 2005**.

Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDEDA gère un budget unique, assujéti à la TVA.

La TVA appliquée dans le cadre des dépenses de traitement est de 10 %.

La TVA appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- acier, aluminium et verre : pas de TVA ;
- briques, cartons, papiers et plastiques : TVA à 20 %.

Dépenses et recettes réelles de l'exercice comptable 2017

Dépenses	€ HT
Autres charges de gestion courante (indemnités et charges)	23 350
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, ...)	291 196
Charges exceptionnelles (annulations de titres)	123 820
Charges financières	381
Immobilisations corporelles (amortissement des biens)	29 222
Immobilisations incorporelles (autres amortissements)	127 503
Personnel (salaires et charges)	388 492
Reversement aux adhérents* des rachats matières	1 739 283
Reversement aux adhérents* des soutiens Eco-organismes	2 693 892
Tri, traitement et valorisation	9 870 974
Total	15 288 113

Recettes	€ HT
Atténuation de charges (remboursements divers)	42 100
Cotisations des adhérents* (1 € / habitant)	316 098
Excédents de fonctionnement capitalisés	117 674
Facturation du traitement aux adhérents* (douzièmes)	9 539 009
Produits exceptionnels (annulations de mandats)	115 526
Rachat matières (vente aux filières)	1 876 597
Redevance du délégataire	74 782
Soutiens Eco-organismes (Eco-Emballages et Ecofolio)	3 214 443
Total	15 296 229

* Les adhérents sont les 12 EPCI exerçant la compétence « collecte » (cf. page 5).

Agenda des comités syndicaux

- 23 mars (renouvellement du Président, des Vice-Présidents et du Bureau suite à la nouvelle carte intercommunale) et 04 avril (compte administratif 2016 et budget 2017) ;
- 27 juin avec l'intervention de Mélodie PINTO DE OLIVEIRA et Éric BAZILE du SIEDMTO sur la TEOMI¹ et les actions prévues dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».
- 25 septembre (rapport annuel 2016) ;
- 05 décembre une présentation d'Armelle TILLY du CIEOA² et de Jérôme RONCIN de la CC³ du Pays d'Othe des actions menées, en partenariat avec le SDEDA, dans les écoles de ce territoire pour réduire le gaspillage alimentaire et mettre en place du compostage autonome.

¹ TEOMI = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

² CIEOA = Centre d'Initiation à l'Environnement d'Othe et d'Armanche

³ CC = Communauté de Communes

PROJET VALAUBIA

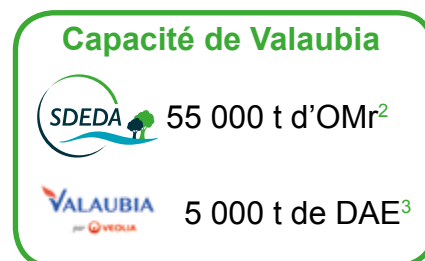
Le dossier UVE¹, porté par les élus du SDEDA depuis 2010, est entré en 2017 dans sa dernière phase de procédure administrative.

Rappel du projet

Ce sera la 1^{ère} fois en France que la capacité d'une UVE¹ sera inférieure au gisement des déchets ménagers de son territoire.

Valaubia présentera des garanties maximales pour la qualité de vie :

- des eaux de process traitées sur le site en circuit fermé ;
- un partenaire local pour valoriser les mâchefers ;
- des émissions inférieures aux normes européennes (traitement des fumées avec double filtration) ;
- des contrôles permanents réalisés en continu et des mesures confiées à un organisme indépendant.



Une UVE à très haute performance énergétique

A la suite d'une question écrite en novembre 2017 de Madame Valérie BAZIN-MALGRAS, députée de l'Aube, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a publié une réponse au Journal Officiel du 20/02/2018 : « (...) la réduction des ordures ménagères résiduelles ne dispense pas de prévoir des capacités de traitement en optimisant les unités existantes ou en planifiant les investissements nouveaux nécessaires (...). L'évolution précitée du parc pourra donc également passer par la construction de nouvelles installations très performantes sur le plan énergétique, et tenant compte des objectifs de valorisation matière de la LTECV⁴ ».

Valaubia rentre parfaitement dans ce cadre d'**équipement à haute performance énergétique** en produisant plus de **41 GWh⁵ électriques** (consommation de 50 000 habitants) et **60 GWh⁵ thermiques** (consommation de 8 900 habitants).

La procédure d'Autorisation Environnementale

Depuis le 1^{er} mars 2017, les UVE répondent à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont soumises à une procédure dite d'Autorisation Environnementale.

Le porteur du projet, Veolia, a donc déposé dans le même temps un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) et une demande de Permis de Construire (PC) :

- le PC a été délivré par le Préfet de l'Aube le 27 juin 2017 ;
- le DDAE a fait l'objet d'un avis favorable de la Préfecture de Région le 18 septembre 2017.

Enquête Publique

L'enquête publique environnementale a pour objet d'assurer :

- l'information et la participation du public ;
- la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Une enquête publique s'est tenue du 4 décembre 2017 au 13 janvier 2018. Le dossier d'Autorisation Environnementale a été consultable par le public dès l'ouverture de l'enquête.

A noter : un arrêté du 6 décembre 2017 du Conseil d'État a annulé partiellement le décret du 28 avril 2016 sur la réforme de l'Autorité Environnementale. Un nouvel avis et une nouvelle enquête seront nécessaires en 2018.

¹ UVE = Unité de Valorisation Énergétique

² OMr = Ordures Ménagères résiduelles

³ DAE = Déchets d'Activité Économique

⁴ LTECV : loi de transition énergétique pour la croissance verte

⁵ GWh : Gigawatt-heure

ORGANISATION DU TRAITEMENT

Marché de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement.

Les dépenses engagées par le Syndicat sont re-facturées aux entités de collecte en 12 acomptes (les « douzièmes ») et un liquidatif d'ajustement (solde).

Le **traitement des déchets ménagers** est assuré depuis le 1^{er} janvier 2014 par un marché en 7 lots. Il s'agit d'un **marché départemental à bons de commande sans minimum sans maximum d'une durée ferme de 4 ans**. Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri des adhérents du Syndicat.

Depuis sa mise en oeuvre, des réunions sont régulièrement programmées avec les prestataires pour faire le point sur leur exécution.

En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

Prix du traitement 2017

LOT 1 / Traitement des DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert vers une des 2 ISDND ¹	Tonne livrée	19,83
Traitement - ISDND ¹ de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	68,02
TGAP ² - ISDND ¹ de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	15,00
Traitement - ISDND ¹ de Saint Aubin	Tonne entrante	63,78
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint Aubin	Tonne entrante	23,00
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	77,90
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	3,00

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est mutualisée entre les adhérents du SDEDA et en fonction des modes de traitement (cf. page 17).

LOT 2 / Valorisation des DÉCHETS VERTS issus des collectes en porte à porte

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	17,06
Traitement - Plate-forme de compostage	Tonne entrante	23,99
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	99,55
TGAP ² / refus de tri	Tonne entrante	15,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	99,55
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne entrante	15,00

¹ ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

³ UVE = Unité de Valorisation Énergétique

² TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ORGANISATION DU TRAITEMENT

(suite)

Prix du traitement 2017 (suite)

LOT 3 / Tri des PAPIERS

Société : Onyx Est

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	19,43
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	17,12
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	93,94
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	15
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin ²)	Tonne livrée	40,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

LOT 4 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers

Société : Chazelle Tri Valorisation (Suez)

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	260,94
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	62,34
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne entrante	23,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	70,39
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne entrante	23,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin ²)	Tonne livrée	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

LOT 5 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers EN EXTENSION et EN MÉLANGE avec les PAPIERS

Société : Sorepar

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	30,16
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	164,94
Conditionnement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,16
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	95,71
TGAP ¹ / refus de tri (CSR ³)	Tonne entrante	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	105,59
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne entrante	15,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin ²)	Tonne livrée	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

¹ TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² Gros de magasin = papiers de qualité inférieure (papier kraft, .)

³ CSR = Combustibles Solides de Récupération

ORGANISATION DU TRAITEMENT

(suite)

LOT 6 / Exploitation du centre de transfert des déchets ménagers résiduels des Écrevolles à Troyes

Site du SDEDA géré par la société Ourry

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation du centre	Tonne livrée	6,44
Transport - ISDND ¹ de Montreuil sur Barse	Tonne livrée/km	7,31
Transport - ISDND ¹ de Saint Aubin	Tonne livrée/km	11,67
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	698,87
Entretien mensuel des sanitaires (avenant)	Forfait/mois	301,67
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait/mois	1 608,92
Complément pour le fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option - avenant)	Forfait/mois	870,45

LOT 7 / Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement

Société : COVED

Le coût de traitement des emballages en verre est à 0 € HT / tonne.

Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est à dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'une bonification de leur recette.

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne	8,05
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne	105,59
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	15,00

Rappel : extension des consignes de tri

Depuis juin 2016, 43 000 Audois sont passés en extension des consignes de tri.

L'extension des consignes de tri a pour finalité d'augmenter la valorisation des matières plastiques et également de simplifier le geste de tri aux habitants. Dans ces collectivités, la consigne de tri est donc réduite à : « Tous les emballages se trient ».

Ces habitants peuvent mettre dans leur sac/bac de tri l'ensemble des emballages plastiques (barquettes, pots, tubes, films, ...) contrairement à la majorité des français, pour qui la consigne reste « bouteilles et flacons en plastique ».

Pour autant, les taux de refus restent similaires voire augmentent. Et ce pour 2 raisons :

- les habitants ont davantage tendance à mettre des objets en plastique hors consignes (ex : jouets, ustensiles de cuisine ...) ;
- l'ensemble des plastiques entrant dans la consigne ne sont pas tous recyclables actuellement (ex : un sachet de fromage râpé avec un zip peut être déposé dans le sac/bac de tri en extension mais devra être écarté lors du tri car il n'y a pas de repreneur).

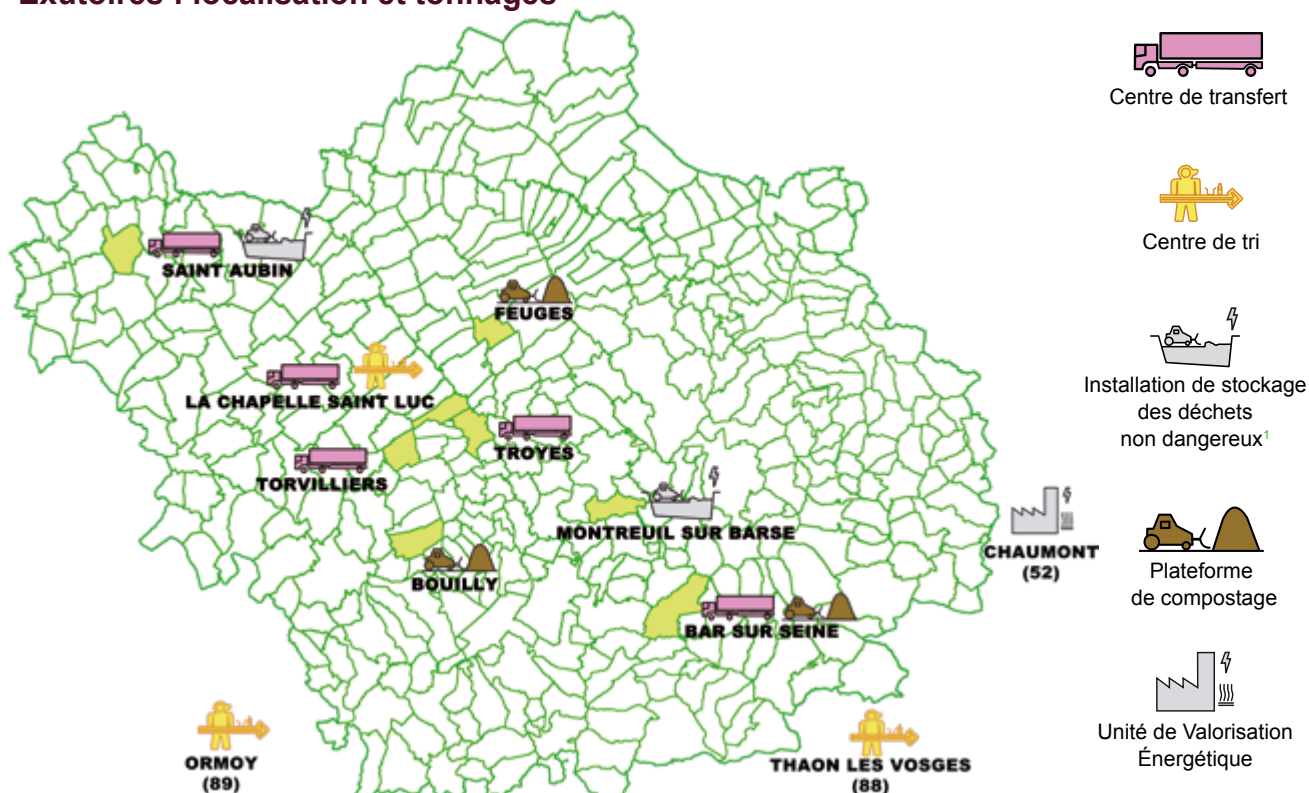
Les refus issus d'un tri en extension doivent être valorisés énergétiquement en Unité de Valorisation Énergétique ou en CSR = Combustibles Solides de Récupération (cas du SDEDA).

¹ ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Exutoires : localisation et tonnages



	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Suez	Centre de transfert - Bar sur Seine	0
	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	11 364
	Valest	ISDND¹ - Montreuil sur Barse	56 595
	Suez	ISDND¹ - Saint Aubin	18 246
	SHMVD	UVE² - Chaumont (52)	3 524
LOT 2	Coved	Centre de transfert - La Chapelle Saint Luc	181
	Suez organique	Centre de transfert - Saint Aubin	853
	Suez organique	Plateforme de compostage - Bar sur Seine	853
	La Compostière de l'Aube	Plateforme de compostage - Bouilly	8 358
	Agricompost 10	Plateforme de compostage - Feuges	1 161
LOT 3	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	5 039
	Triest	Centre de tri - Thaon les Vosges (88)	0
LOT 4	Chazelle Tri Valorisation	Centre de tri - La Chapelle Saint Luc	5 492
LOT 5	Coved	Centre de transfert - La Chapelle Saint Luc	2 074
	Sorepar	Centre de tri - Ormoy (89)	2 330
LOT 6	Ourry	Centre de transfert - Troyes (Ecrevolles)	25 639
LOT 7	Coved	Centre de transfert - La Chapelle Saint Luc	5 623

¹ ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² UVE = Unité de Valorisation Énergétique

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique des éco-organismes ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

Contrat Eco-Emballages

Le Contrat pour l'Action et la Performance - barème E - a été signé avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance : 31/12/16). Dans l'attente du contrat barème F, un avenant a été signé avec la société Eco-Emballages pour l'année 2017. Les soutiens versés dans le cadre de ce contrat reposent sur les performances de tri (soutiens à la tonne triée). Le SDEDA déclare trimestriellement les tonnages valorisés en emballages. Un soutien complémentaire « **soutien au développement durable (SDD)** » peut être versé si la collectivité parvient à atteindre des objectifs répartis en 3 catégories : environnement, économie et social. En 2017, le SDEDA a été bénéficiaire d'une aide de **122 767,36 12 €** (au titre de l'année 2016).

Le SDEDA reverse les soutiens d'Eco-Emballages à ses adhérents :

- **En répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ;**
- **En conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 100 000 € / an.**

Modalités de reversement année n : 4 acomptes trimestriels année n et un solde d'ajustement année n+1

Contrat Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec la société Ecofolio pour la valorisation des papiers (échéance : 31/12/16). Un avenant a également été signé pour l'année 2017. Le Syndicat déclare les tonnages de papiers valorisés annuellement. Les soutiens versés dépendent également des performances.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de la société Ecofolio.

Modalités de reversement année n : en une fois en décembre année n+1

Remarque : les sociétés Eco-Emballages et Ecofolio ont fusionné en 2017 sous le nom de **Citéo**.

Contrats de reprise

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri.

Dans le cadre du contrat avec Eco-Emballages, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options.

- Pour le verre et les plastiques / option **filière** : la collectivité revend les emballages en **plastique** et en **verre** aux filières dédiées ;
- Pour les autres matériaux / option **fédération** : la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes réunissant le SDEDA, le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Les matériaux concernés par ce groupement de commande sont : **l'acier, l'aluminium, les briques et les cartons**.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de la vente des emballages et des papiers.

Modalités de reversement année n : 4 acomptes trimestriels année n et un solde d'ajustement année n+1.

Un nouvel agrément se prépare

Pour la période 2018-2022, les pouvoirs publics ont donné un agrément à deux sociétés dans le cadre de la filière REP (responsabilité élargie du producteur) « Emballages » : Citéo et Léko.

La société Léko a toutefois annoncé en septembre devoir arrêter son activité faute de financement suffisant pour lancer ses services et projets.

Citéo reste donc la seule structure agréée pour la filière « Emballages ».

Le SDEDA signera un nouveau contrat en 2018 avec Citéo « emballages et papiers ».

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Filières de valorisation des emballages et des papiers

Matériaux	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Coved Négoc	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Sita Négoc	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Fédération	Coved Négoc	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Fédération	Sita Négoc	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Filière	Valorplast	Collectivités hors extension : bouteilles et flacons Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités hors extension : PET ¹ , PEHD ² et PP ³ Collectivités en extension : PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bords	Bouteilles

Dans le cadre des 3 marchés de tri (Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est et Sorepar), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revue/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de Gros de magasin (enveloppes, écrits de couleurs, kraft) avec des papeteries.

Matériaux	Repreneur	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines, ...	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, magazines, ...	Papier journal
Gros de magasin	Filière papiers (Suez Négoc, ...)	Papiers écrits de couleurs, enveloppes, ...	Papier

¹ PET : polyéthylène téréphthalate

⁴ PE : polyéthylène (sacs et films)

² PEHD : polyéthylène haute densité

⁵ PS : polystyrène

³ PP : polypropylène

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux et contrôler les prestations, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

- « corps creux » : suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'Emballages Ménagers Légers, EML
Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux (EML + Papiers).
- « corps plats » : suivi de la qualité du tri des papiers
Taux de refus acceptable : < 5 %.
- « refus de tri » : l'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri. Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Selon la taille des collectivités, la moyenne des caractérisations en corps creux est calculée sur les 18 derniers échantillons ou sur les deux dernières années.

Le Syndicat convie systématiquement ses adhérents à assister aux caractérisations.

En 2017, le SDEDA a procédé à **235 caractérisations** (46 pour le lot 3, 121 pour le lot 4 et 68 pour le lot 5). Il a également assisté à **68 prélèvements d'échantillons** (41 pour le lot 4 et 27 pour le lot 5).

Remarque : le nombre de caractérisations diminue du fait des fusions intercommunales (moins d'entités de collecte).

Mutualisation de la TGAP sur les OMr¹

La TGAP² varie selon les modes de traitement des déchets ménagers résiduels et les performances de valorisation des exutoires. Elle s'exprime en € HT/tonne (même TVA que pour le traitement : 10%).

Les OMr¹ de l'Aube sont traitées dans 3 sites différents selon 2 modes de traitement (cf. pages 11 et 14). Ces 3 exutoires présentent 3 taux de TGAP² différents.

La TGAP² mutualisée 2016 était de 15,21 € HT/tonne (tous modes de traitement confondus).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TGAP² est mutualisée en fonction du mode de traitement :

- TGAP² « Valorisation Énergétique » : 3 € HT/t ;
- TGAP² « Enfouissement » : 16,95 € HT/t.

A noter : la TGAP² n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

Prime à la performance

Afin d'encourager les collectivités, le SDEDA verse chaque année une « Prime à la performance » aux 3 collectivités qui ont obtenu les meilleurs ratios en kg/habitant hors emballages en verre et hors papiers.

Cette prime correspond à 5 % du montant du Soutien à la Tonne Triée perçu par la collectivité.

Pour l'année 2017, les trois collectivités récompensées sont :

Collectivité	Performance (kg/habitant)
1 ^{er} CC de l'Orvin et de l'Ardusson	37,16
2 ^e CC du Pays d'Othe	27,64
3 ^e CC de Vendevre Soulaines	27,43

A noter : le SDEDA réfléchit à intégrer à cette prime à la performance un critère lié à la réduction des déchets .

¹ OMr : ordures ménagères résiduelles

² TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2017

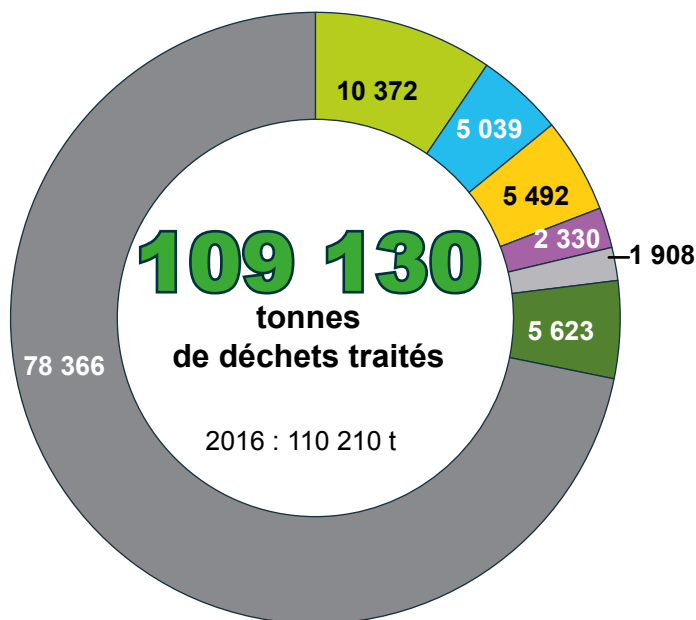
Traitement : tonnages et dépenses

Répartition des tonnages
par type de déchets traités
(tonnes)

354,2

**kg/habitant
de déchets traités**

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)

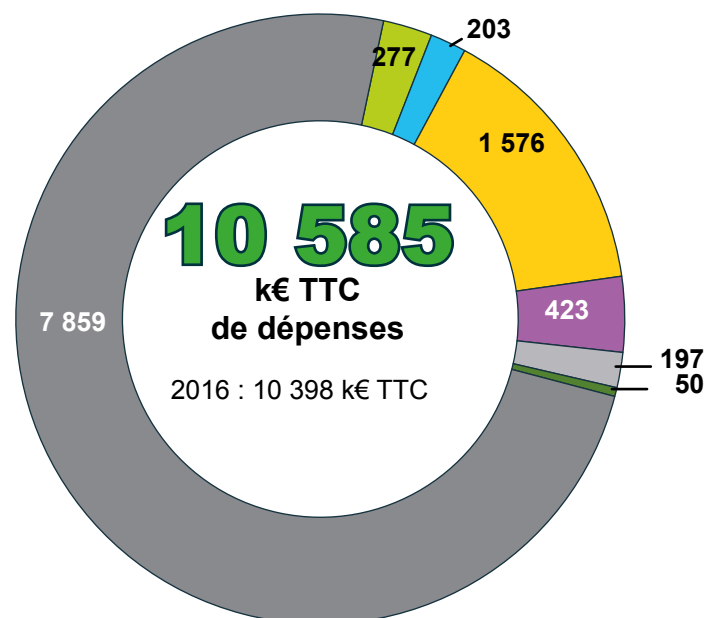


Répartition des coûts
par type de déchets traités
(milliers d'€ TTC)

34,4

**€ TTC/habitant
de dépenses de traitement**

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)



dont **7,8**

**€ TTC/habitant de dépenses
pour la valorisation matière**

Compostage des déchets verts

Transfert du verre

Tri des papiers et emballages
en mélange

Traitement des déchets
ménagers résiduels

Tri des emballages

Traitement des refus de tri
et de compostage

Tri des papiers

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2017 (suite)

Vente des matériaux : tonnages et recettes

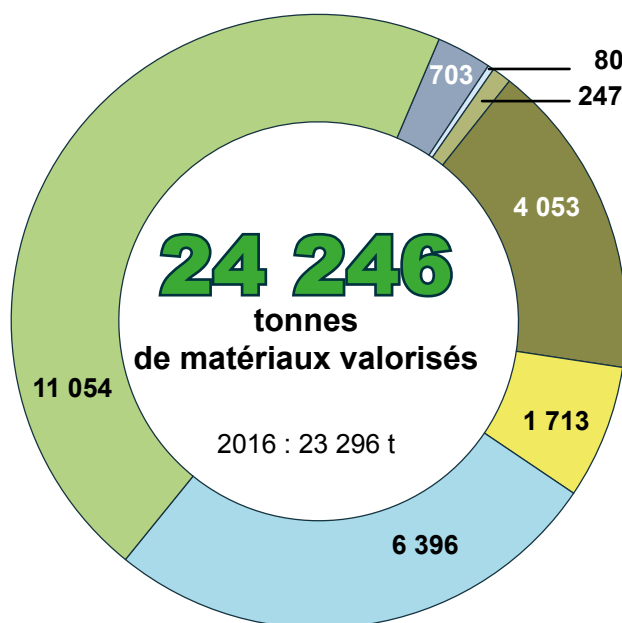
Répartition des tonnages de matériaux valorisés (tonnes)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

78,7

**kg/habitant
de matériaux valorisés**

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)

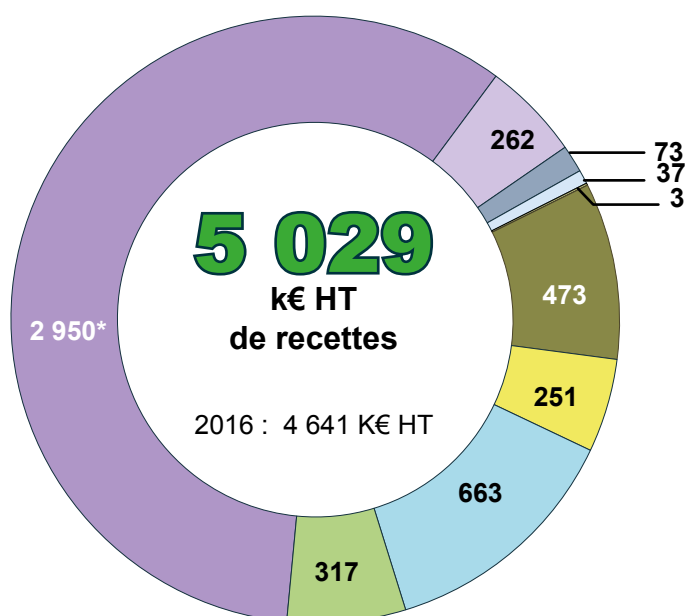


Répartition des recettes (milliers d'€ HT)

16,3

**€ HT/habitant
de recettes**

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)



* Donnée estimée : le liquidatif de l'année 2017 n'étant pas connu à la réalisation du présent document.

ECO-ORGANISMES

Eco-Emballages

Ecofolio

VALORISATION MATIÈRE

Acier

Briques

Papiers

Verre

Aluminium

Cartons

Plastiques

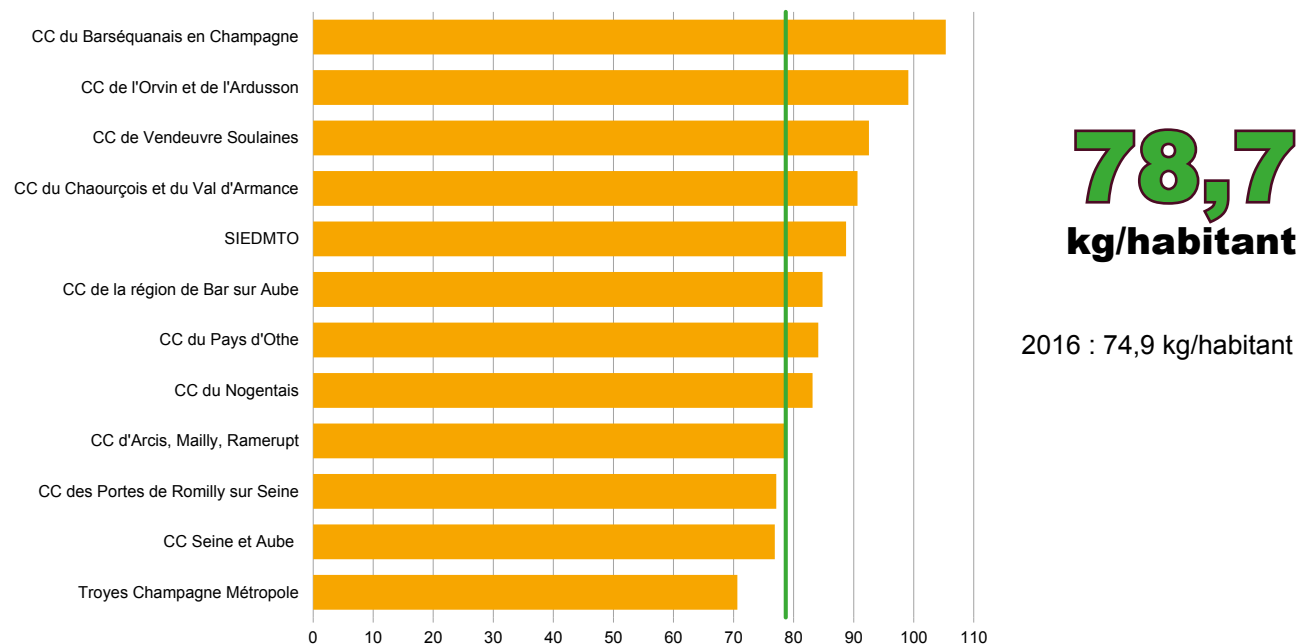
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2017

(suite)

Performances de valorisation par entité de collecte

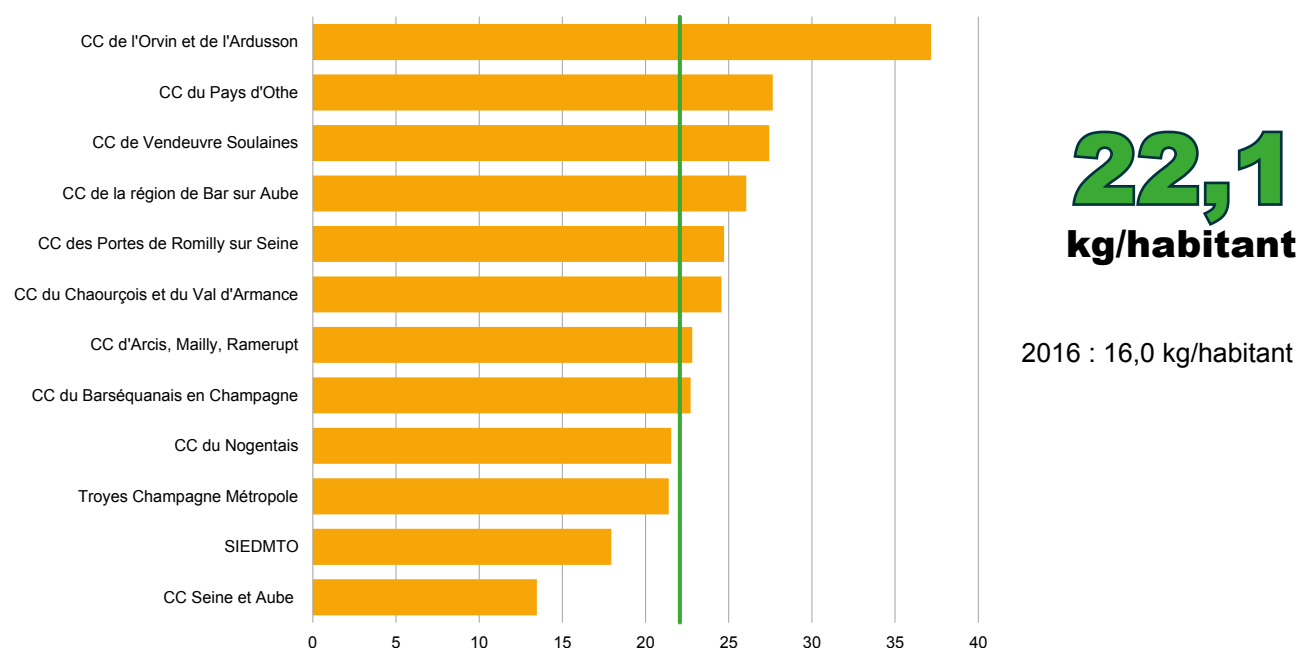
Performances tous matériaux confondus (kg/habitant)

(acier, aluminium, briques, cartons, plastiques, papiers et verre)



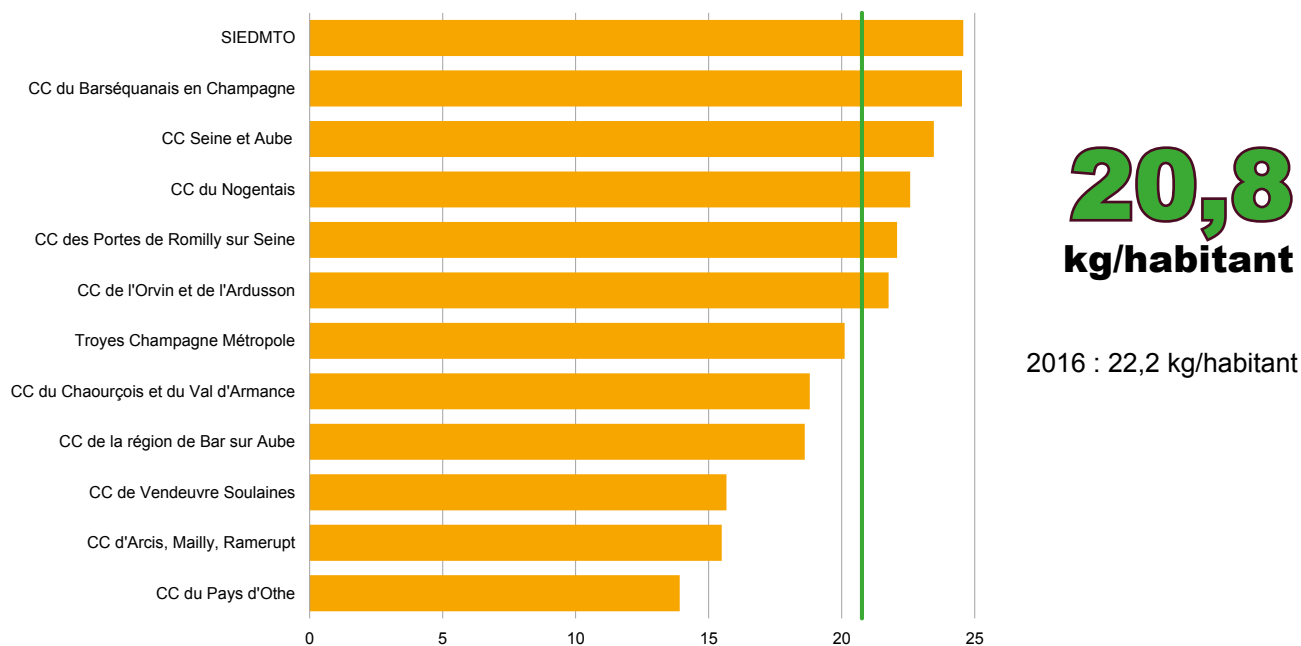
Performances en emballages hors papiers et verre (kg/habitant)

(acier, aluminium, briques, cartons et plastiques)

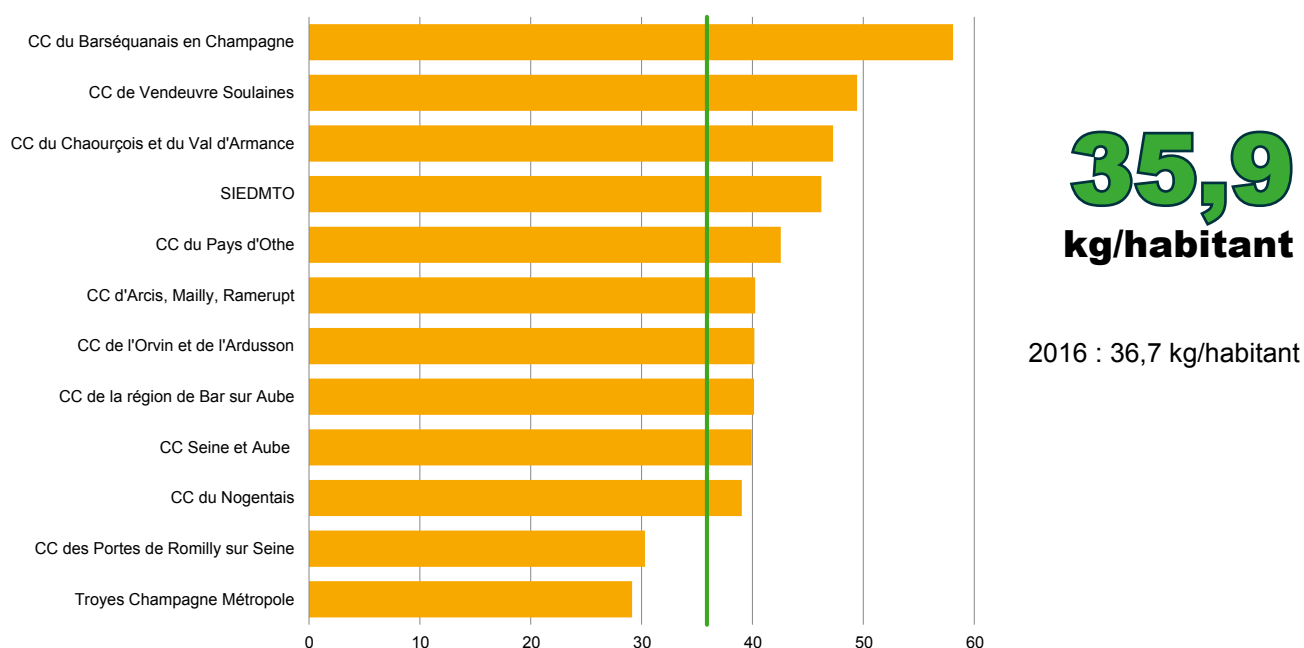


TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2017 (suite)

Performances en papiers (kg/habitant)



Performances en verre (kg/habitant)

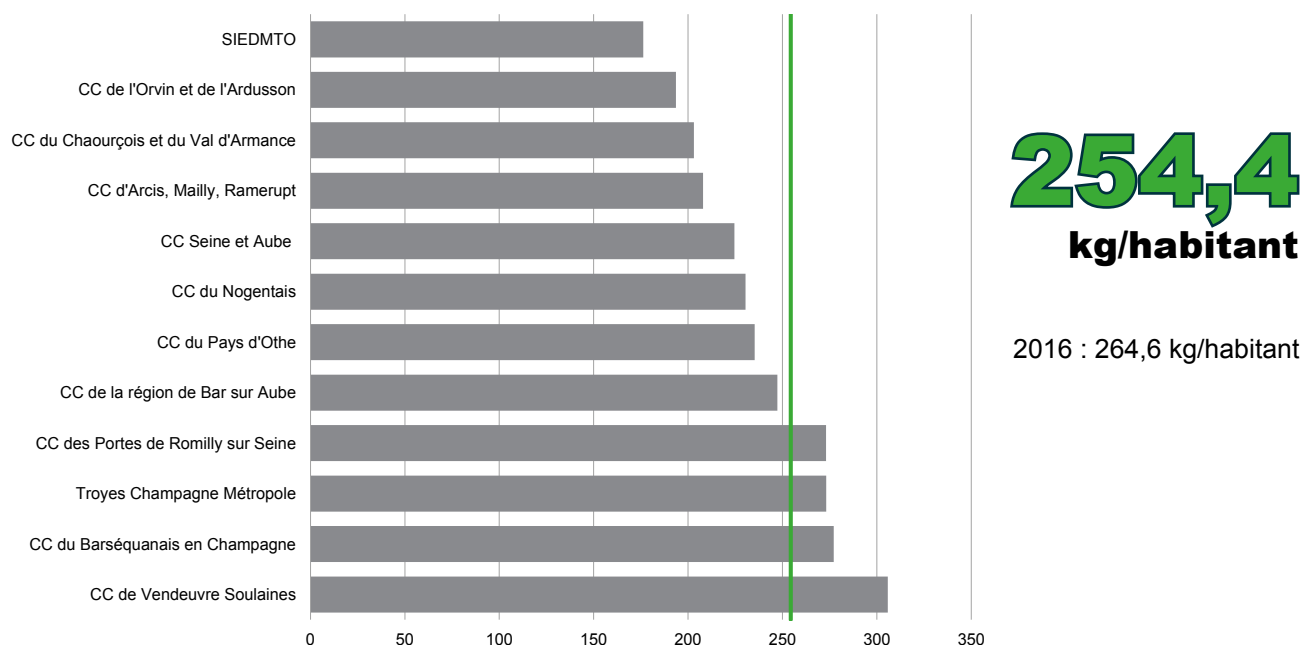


TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2017

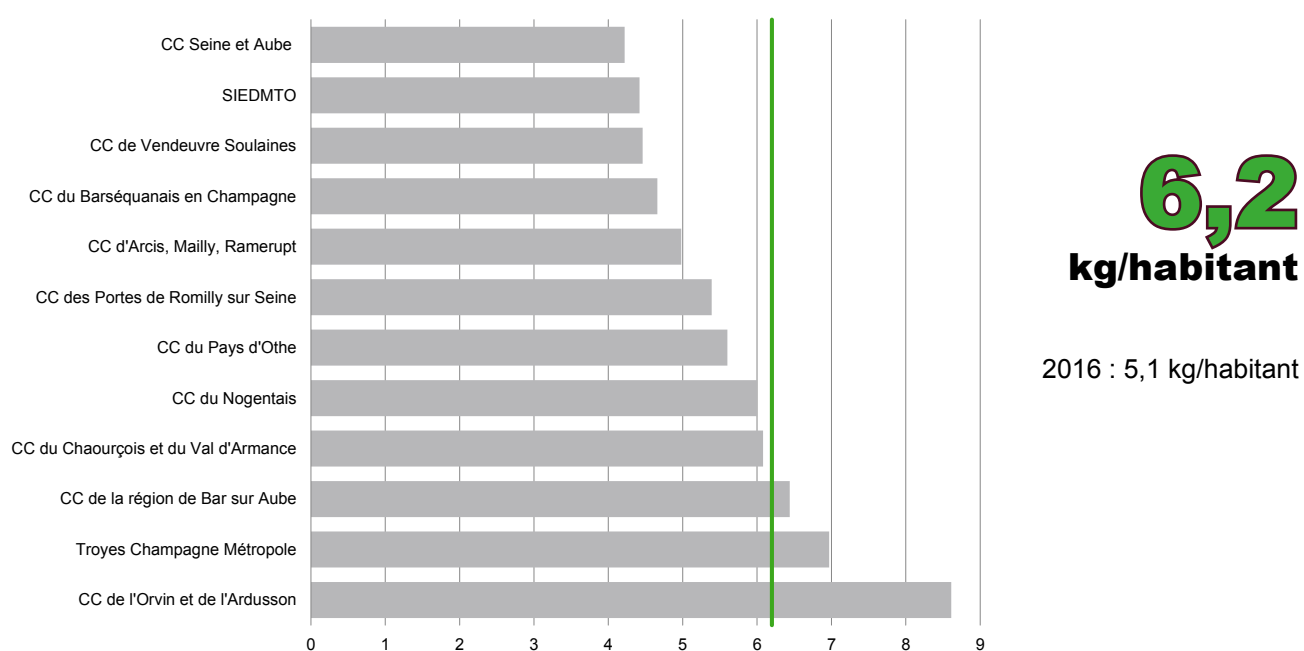
(suite)

Performances en Ordures Ménagères résiduelles et refus de tri par entité de collecte

Performances en ordures ménagères résiduelles (kg/habitant)



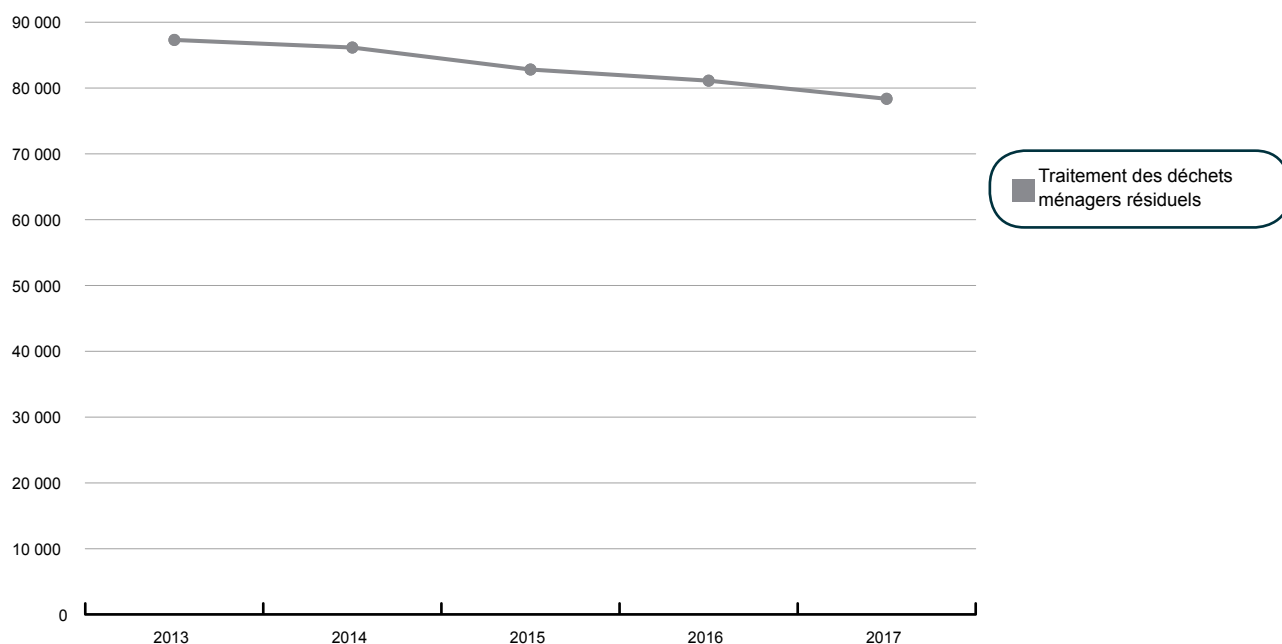
Performances en refus de tri (kg/habitant)



TRAITEMENT DES DÉCHETS 2013-2017

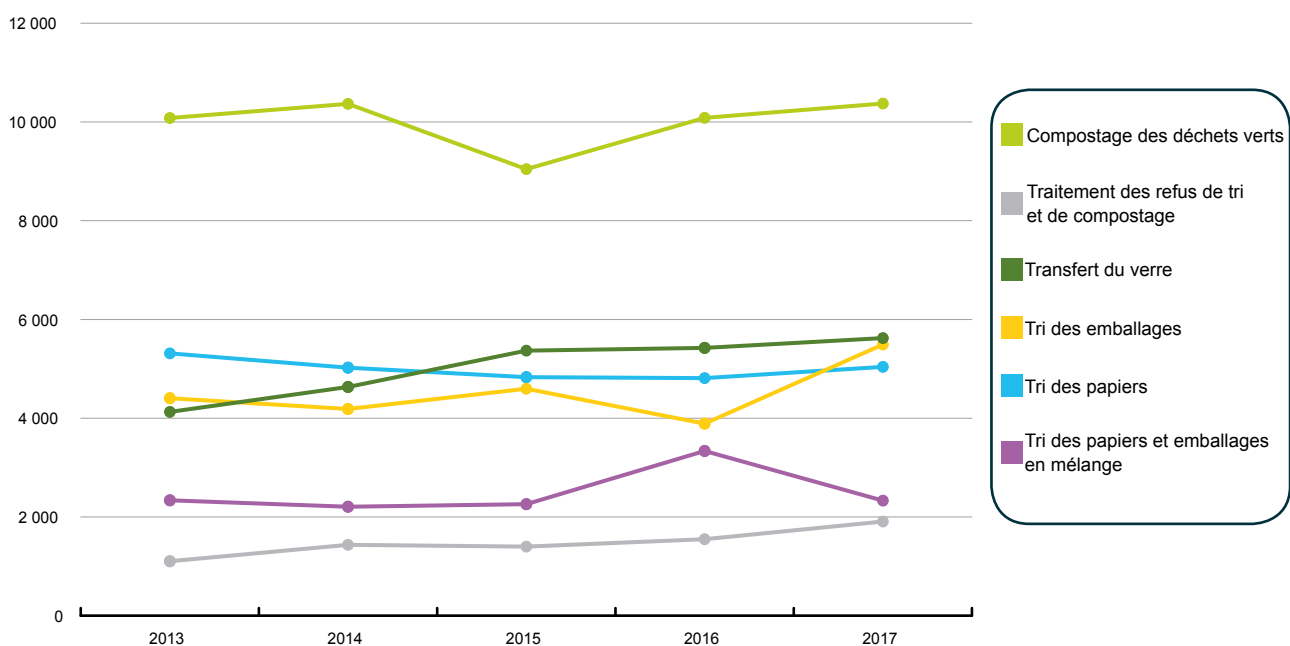
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts

Ordures ménagères résiduelles (tonnes)



La baisse des tonnages en Ordures Ménagères résiduelles se poursuit. Les OMr ont diminué de 10,25 % entre 2013 et 2017 et de 3,39% entre 2016 et 2017.

Déchets valorisables traités (tonnes)



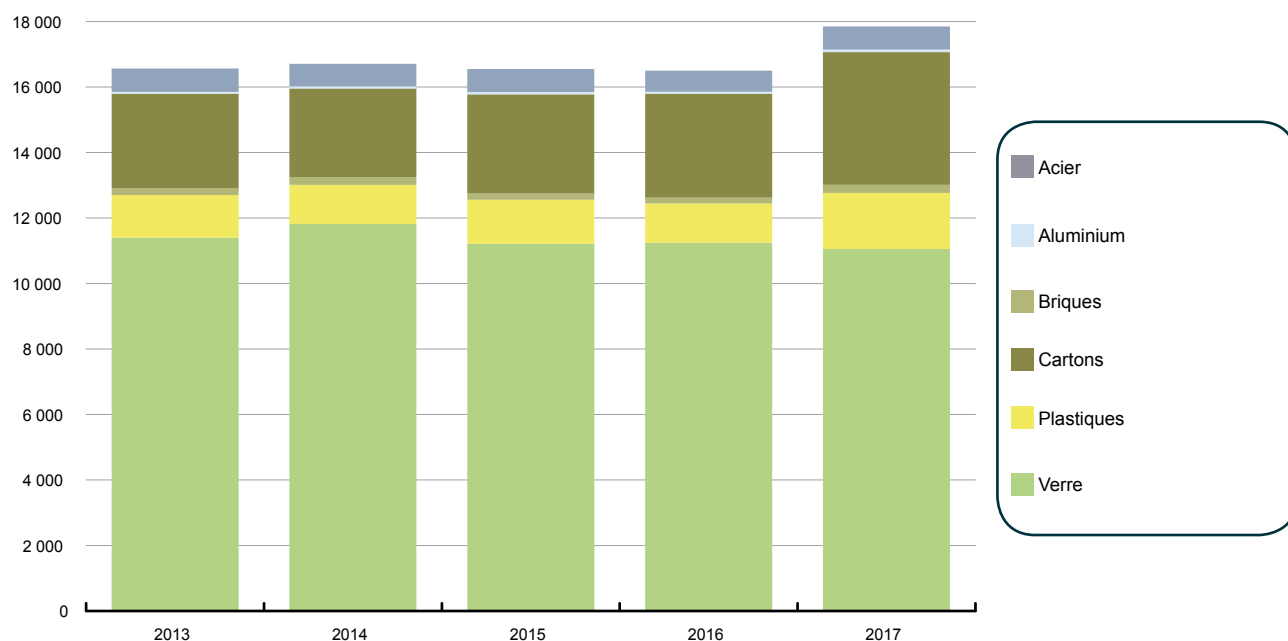
Il est difficile de comparer les tonnages de valorisables d'une année à l'autre.

En 2017, 2 collectivités ont changé de mode de tri et donc d'exutoire (passage de « papiers et emballages en mélange » à « emballages et papiers séparés »). Par ailleurs, la fin du marché de traitement provoque de fait une augmentation des tonnages, l'ensemble des stocks ayant été expédié.

TRAITEMENT DES DÉCHETS 2013-2017 (suite)

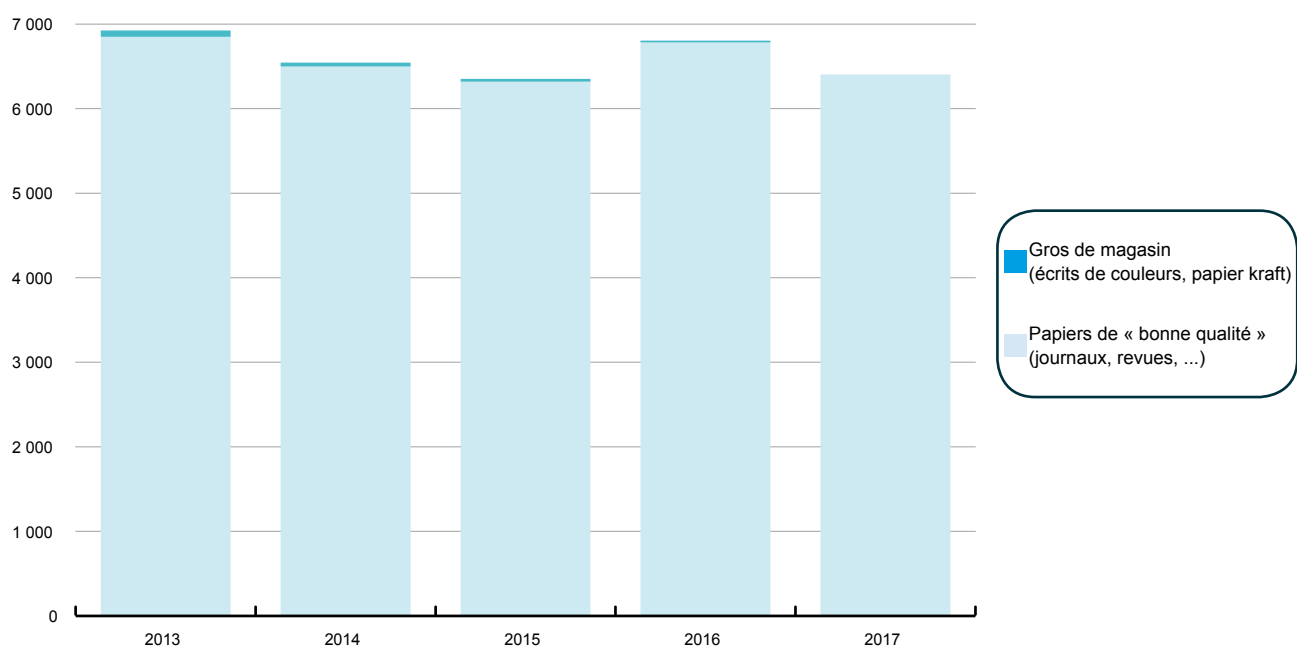
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (suite)

Emballages valorisés (tonnes)



En 2017, 17 850 tonnes d'emballages ont été valorisées soit 57,9 kg/habitant soit + 3,3 kg/habitant.

Papiers valorisés (tonnes)

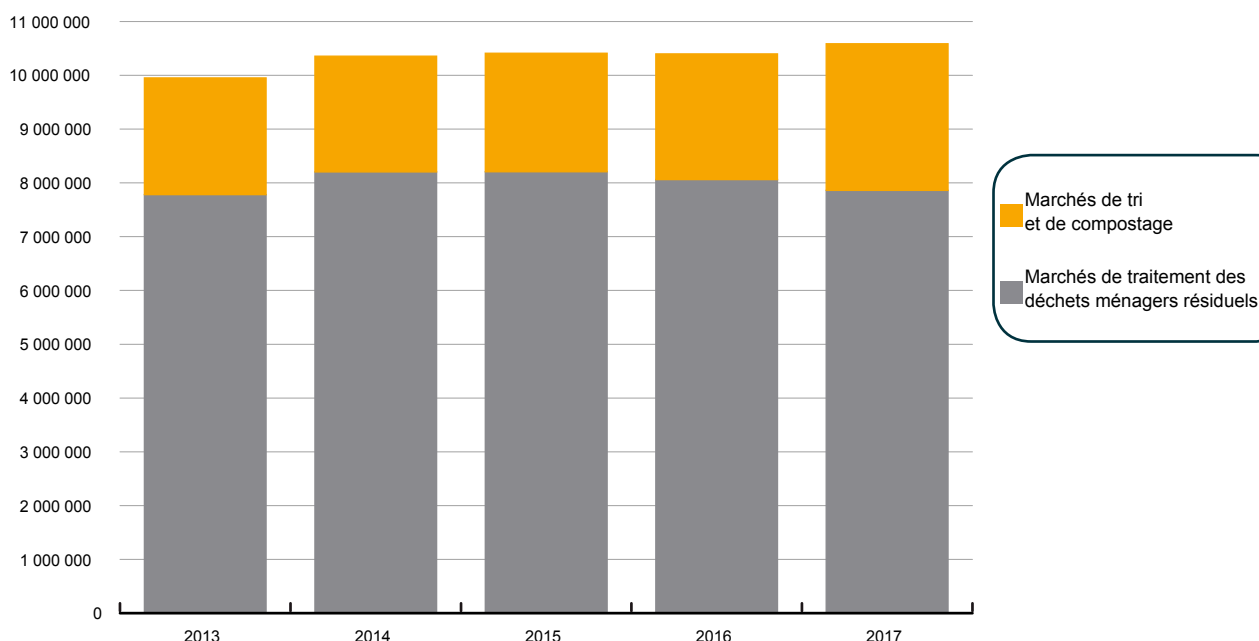


Depuis 2016, les papiers collectés seuls sont livrés directement à la filière de valorisation. Le SDEDA et ses adhérents devront donc être d'autant plus vigilants sur la qualité du flux.

Du fait des marchés, le flux « Gros de magasin » est supprimé à compter de 2017.

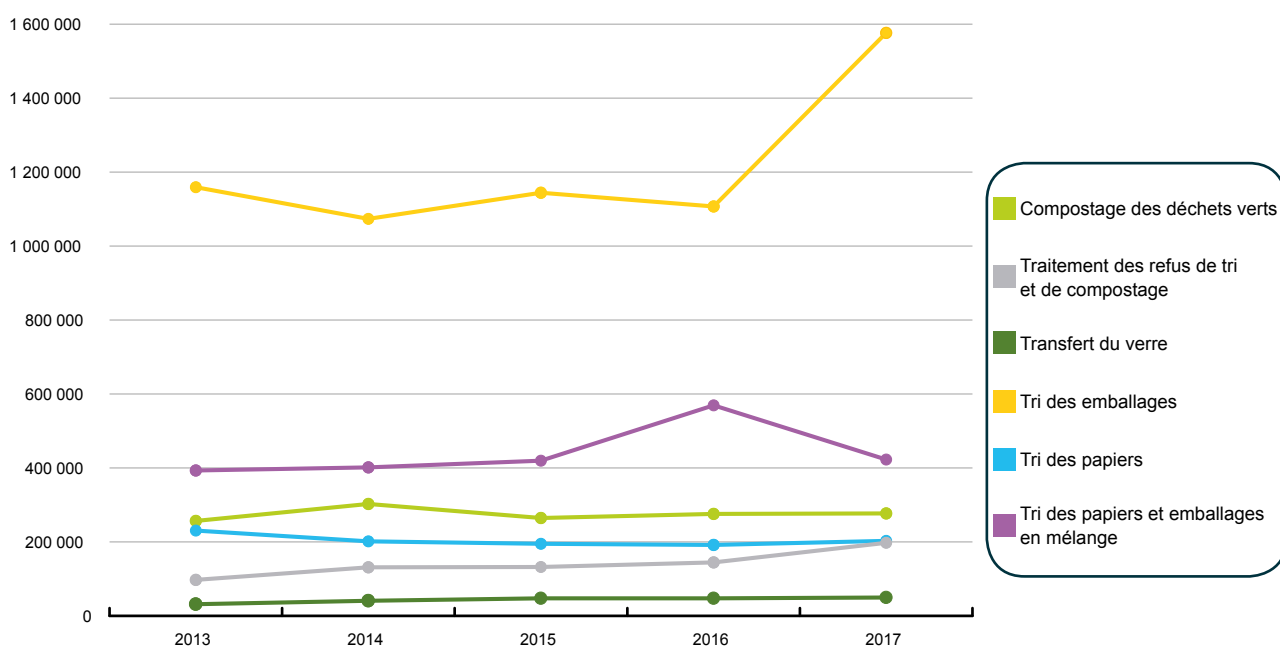
TRAITEMENT DES DÉCHETS 2013-2017 (suite)

Coût de traitement global (€ TTC)



Depuis novembre 2015, le SDEDA traite une partie des ordures ménagères résiduelles dans l'unité de valorisation énergétique de Chaumont (4,5% du tonnage en 2017).

Coût de traitement des déchets valorisables (€ TTC)



Comme pour les tonnages, la forte augmentation des coûts de tri des emballages entre 2016 et 2017 s'explique par un changement de consignes de tri de 2 collectivités (d'où la baisse sur le tri des emballages et papiers en mélange) et la fin du marché au 31/12/17 (l'ensemble des stocks a été trié).

VERS UN SCHÉMA DE PRÉVENTION OPTIMISATION, RÉDUCTION ET TRI

La prévention

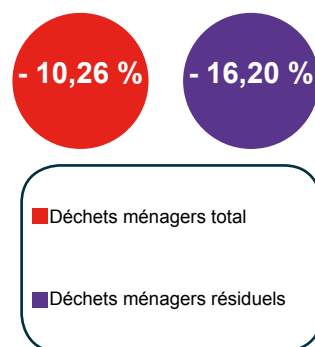
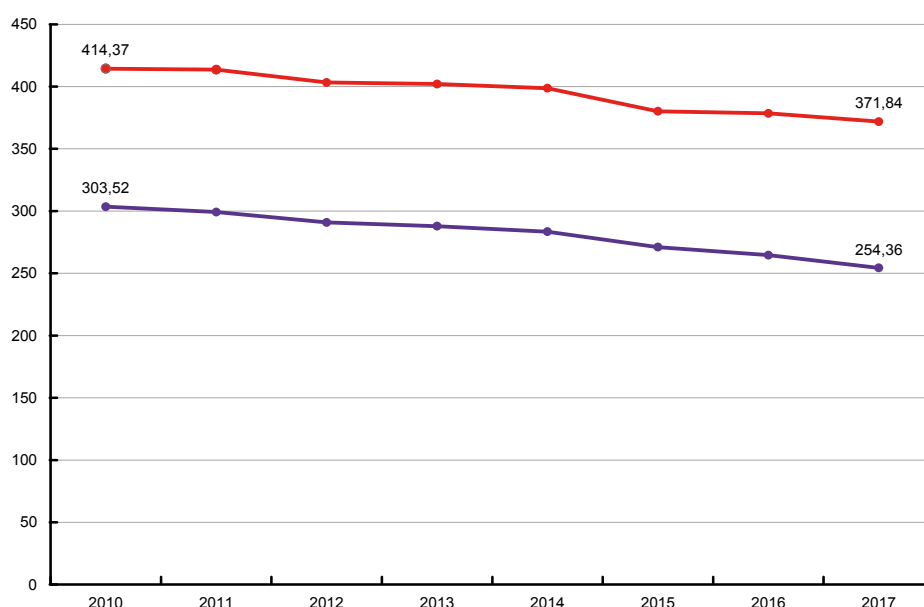
Si la compétence historique du SDEDA reste le traitement des déchets ménagers, le Syndicat a intégré depuis longtemps les ambitions liées au tri et à la réduction des déchets.

Le SDEDA a été le 1^{er} syndicat départemental en France à avoir mis en place une équipe d'ambassadeurs du tri dédiée à la sensibilisation. Depuis 2006, leurs actions ont évolué : à l'origine, les actions portaient uniquement sur la collecte sélective, elles intègrent désormais les thématiques de la réduction des déchets.

L'enjeu de la réduction, au delà du défi environnemental, est également financier. Les coûts de traitement, notamment des ordures ménagères résiduelles, ne cessent d'augmenter. En réduisant les déchets, on limite les coûts de traitement.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction au niveau national de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Les déchets ménagers entre 2010 et 2017 (kg/habitant)



Remarque :
Ces données ne prennent en compte que les déchets ménagers traités par le SDEDA.

10 axes d'action

Adopté à l'unanimité en septembre, le schéma de prévention s'articule autour de 10 axes :

- Consommer responsable ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Déployer la prévention dans les territoires ;
- Sensibiliser les acteurs ;
- Montrer l'exemple dans l'administration ;
- Mieux gérer les déchets verts et les biodéchets ;
- Réduire les déchets en entreprises ;
- Généraliser progressivement la fiscalité incitative ;
- Réduire les déchets jetés dans la nature ;
- Réutiliser, réparer, réemployer.

Le SDEDA travaillera en 2018 à la réalisation d'un plan d'actions en concertation avec ses adhérents (certains de ces axes ne concernent pas directement les compétences du SDEDA ; de plus, certaines collectivités ont déjà initié des actions).

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Une campagne pour dire « Halte au gaspillage alimentaire »

Sans attendre l'élaboration de ce plan d'actions, le SDEDA a lancé lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2017 (SERD) une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire.



Conçue avec 5 visuels forts, repérables de loin, aux couleurs vives, la campagne mettait en valeur des produits alimentaires consommés chaque jour. Les messages, imaginés à partir d'expressions populaires facilement mémorisables, donnaient un ton volontairement décalé. Car l'objectif était bien d'accompagner la prise de conscience. Ainsi le SDEDA donne le déclic pour faire évoluer les mentalités, sans moralisation, ni jugement de valeur. Les slogans utilisés se conjuguèrent avec un conseil pour ne plus gaspiller qui venait stimuler le changement de comportement. Si le grand public constituait la cible principale, l'ambiance de la campagne a aussi été composée pour intéresser les enfants.



Cette campagne a été déployée de diverses façons :

- envoi d'un kit numérique aux collectivités aubois avec les visuels et des articles clés en main ;
- affichage 4x3m sur l'agglomération ;
- envoi des affiches au format A3 auprès des écoles, accueils collectifs de mineurs et associations des commerçants ;
- déclinaison du bloc-marque en magnets (les ambassadeurs du tri continueront à les diffuser sur 2018) ;
- organisation d'un concours sur Facebook ;
- insertion dans le « Mag Estac » ...

Extraits du bilan de l'ADEME concernant la SERD 2017

La moitié des actions menées en France avait pour thématique le gaspillage alimentaire.

L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES ENGAGÉS

serd.ademe.fr

- Une forte implication de 4 Régions avec plus de 400 actions chacune : le **Grand-Est**, **Île-de-France**, **l'Auvergne-Rhône-Alpes** et les **Hauts-de-France**.
- Ces 4 régions réalisent **plus de la moitié** des actions SERD. Cela est lié à la forte présence de porteurs multi-projets dans ces régions (API Restauration, Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers Aubois (SDEDA), Mulhouse Alsace Agglomération, Emmaüs, Sodexo, Communauté de Communes de l'Arc Mosellan...)

ILS S'ASSOCIENT A LA SERD

serd.ademe.fr

Un nombre toujours important de porteurs multi-projets en 2017 : 26 acteurs (31 en 2016) ont réalisé entre 16 et 1020 actions !

- **API Restauration**
1020 actions : Table de tri, « gaspilo-pain » et pesée des déchets, installation d'affiches en cuisine sur les quantités de nourriture suffisantes
- **Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers Aubois (SDEDA)**
796 actions : Diffusion de la campagne « Halte au gaspillage alimentaire »
- **Mulhouse Alsace Agglomération**
189 actions : Ateliers de réparation et réemploi, collectes, expositions, stands de sensibilisation, opérations sur le gaspillage alimentaire...
- **Emmaüs**
173 actions : Collecte « Laisse parler ton cœur »
- **Restoria**
130 actions : Tri et pesée des déchets, campagne d'affichage sur le gaspillage alimentaire

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

(suite)

Télévision locale, Canal 32

Afin de toujours mieux sensibiliser les Audois à la gestion de leurs déchets, le SDEDA a travaillé à la conception de 8 émissions. De format court (6 minutes), elles comprennent des parties en plateau (interview de la Présidente par un journaliste et un reportage autour d'un exutoire ou l'interview d'un intervenant extérieur). Diffusées entre octobre 2017 et janvier 2018 (à raison de 1 tous les 15 jours), chacune de ces émissions aborde une thématique différente :

- le SDEDA et ses missions ;
- le compostage ;
- l'enfouissement ;
- le projet Valaubia ;
- la prévention ;
- le centre de tri ;
- les trucs et astuces de tri ;
- les missions de notre équipe d'ambassadeurs du tri.

L'ensemble de ces vidéos seront sous-titrées pour être accessibles au plus grand nombre avant d'être intégrées à la chaîne YouTube du Syndicat.

En parallèle, les spots (< 1 minute) du Syndicat continuent à être diffusés sur la chaîne tout au long de l'année.

Un publipreportage - 3 minutes - issu des « Trucs et astuces de tri » sera monté et diffusé sur la chaîne en 2018. Le SDEDA travaillera également à la réalisation d'un publipreportage sur le compostage et à renouveler certains de ces spots (non qu'ils soient caduques en termes de contenu : les visuels se doivent désormais d'être en « haute définition »).

S'informer / Poser des questions

De nombreux Audois se posent des questions au quotidien sur la gestion de leur déchets : une poubelle non collectée, les horaires de la déchèterie, la destination d'un déchet ...

Le SDEDA a mis en place de nombreux outils pour leur apporter des réponses.

- Un numéro vert
(gratuit depuis un poste fixe)

Infos Tri

0 800 100 889 Service & appel gratuits

- Un site Internet avec un formulaire de contact
(en web responsive : s'adapte à tous les écrans)

 sdeda.fr

- Des réseaux sociaux



SyndicatDéchetsAube



SyndicatDéchetsAube



SDEDA10



syndicatdechetsaube

Communication spécifique à Valaubia

Diverses actions ont été menées par le SDEDA dans le cadre du projet d'Unité de Valorisation Énergétique :

- réunion publique à La Chapelle Saint Luc en janvier ;
- présentation du projet à diverses instances ;
- mise en place avec Veolia d'une newsletter (inscription sur www.valaubia.fr) ;
- mise à jour du « Kit collectivités » ...

COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Porte à porte

Collectivité	Foyers rencontrés	Avis de passage déposés
CC de la région de Bar sur Aube (à finaliser en 2018)	1 209	1 294
CC du Chaourçois et du Val d'Armance (ex-CC du Chaourçois ; finalisation de l'action)	242	386
CA Troyes Champagne Métropole (porte à porte ciblé ou non dans les communes de Bréviandes, La Chapelle Saint Luc, Pont Sainte Marie, Saint André les Vergers, Saint Julien les Villas et Troyes)	1 210	883

5 244
foyers sensibilisés

Animations scolaires

Commune	Nombre d'élèves
Ailleville	20
Bar sur Aube (Sainte Thérèse)	130
Bar sur Seine (Georges Leclerc)	124
Barberey Saint Sulpice	151
Couvignon	20
Estissac	117
Jaucourt	18
La Rivière de Corps (Alphonse Daudet)	52
Meurville	17
Montier en L'Isle	18
Romilly sur Seine (le Noyer Marchand)	24

Commune	Nombre d'élèves
Saint André les Vergers (la Villeneuve)	47
Saint Léger près Troyes	27
Saint Parres aux Tertres (Jules Ferry)	128
Saint Pouange (Charles Baltet)	80
Troyes (Charles Chevalier)	53
Troyes (Jacques de Létin)	46
Troyes (Jeanne d'Arc)	30
Troyes (Les Cumines)	41
Ville sous la Ferté (Clairvaux)	96
Ville sous la Ferté (Les Forges Saint Bernard)	51

1 290
élèves sensibilisés

L'équipe d'animation proposera en 2018 des contenus d'animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage. De nouveaux outils pédagogiques seront achetés et/ou créés.

Animations extrascolaires

CENTRES DE LOISIRS

Commune	Nombre d'enfants
Arcis sur Aube (Familles rurales)	30
Barberey Saint Sulpice (Le Tournesol)	44
Morvilliers	35
Nogent sur Seine	52
Plancy l'Abbaye (Familles rurales)	15
Savières	65

PÉRISCOLAIRE

Commune	Nombre d'enfants
Auxon	12
Barberey Saint Sulpice (Le Tournesol)	30
Briel sur Barse	14
Marcilly le Hayer	9
Marolles les Bailly	28
Saint Julien les Villas	11

345
enfants sensibilisés

COMMUNICATION DE PROXIMITÉ (suite)

Animations événementielles

GRAND PUBLIC	31 mars	Forum Développement Durable, avant le match de l'Estac à Troyes
	13 mai	Fête du Jeu, organisée par la Ludothèque de Romilly sur Seine
	25 mai	Journée des Plantes, organisée par la commune de Bergères
	03 juin	Animation « Développement Durable », organisée par la ville de Saint Germain
	04 juin	La Ronde des Feux, organisée par l'association Artitude 10 à Chaource
	11 juin	Portes ouvertes du Palais Fermier, à Grange l'Évêque
	23 juin	Jeux Départementaux des Jeunes, organisés par le CDOS à Troyes
	25 juin	Fête du Parc des Moulins, organisée par la ville de Troyes (Agenda 21)
	7 et 08 juillet	Ecofesti'val en Noxe, organisé par la commune de Villenaux la Grande
	16 juillet	Marché Artisanal, organisé par la commune de Dienville
	Juillet-Août	Animation « Pavillon Bleu », sur les plages de Dienville et Mesnil Saint Père
HABITAT COLLECTIF	06 avril	Animation « Environnement » - Les Sénardes à Troyes
	01 juin	Petit déjeuner anti-gaspi - Debussy à Pont Sainte Marie
	20 septembre	Animation « Environnement » - Rue du Chapitre à Troyes
	27 septembre	« Récup.jour » - Point du Jour à Troyes
	05 octobre	« Semaine bleue » - Debussy à Pont Sainte Marie

980

personnes sensibilisées

Animations diverses

Les ambassadeurs du tri sont également intervenus auprès de :

- l'espace intergénérationnel René Peltier à Troyes ;
- la médiathèque de la MAC à Pont Sainte Marie ;
- l'IFSI de Troyes (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

220

personnes sensibilisées

Visites d'exutoires

CENTRE DE TRI - CHAZELLE

Structure	Nombre de visiteurs
AATM - La Chapelle Saint Luc	25
ADPS - Troyes	10
Agents de Troyes Champagne Métropole	5
Centre de Gestion de Champagne	9
Collège Le Noyer Marchand Romilly sur Seine	39
CMJ - Saint Julien les Villas	7
Collège Saint Pierre - Troyes	25
Ecole de l'Estac - Troyes	10
Hippo-écologie (société de collecte)	4
IME Gai Soleil - Troyes	11
Lycée Les Cordeliers - Arcis sur Aube	20
Lycée Charles Baltet - Saint Pouange	28
MAPAS - La Chapelle Saint Luc	6
PJJ et La Sauvegarde - Troyes	9
Poinfor - La Chapelle Saint Luc	35
Extérieurs de la Meuse (Copary et RAB)	61

ISDND - VALEST

Structure	Nombre de visiteurs
Collège Saint François de Sales - Troyes	139
Collège Saint Pierre - Troyes	95

A noter :

Le SDEDA a reçu sur le site du centre de tri Chazelle 60 visiteurs aubois dans le cadre des visites d'entreprises de la CCI de Troyes et de l'Aube (particuliers et élèves de l'École de la Seconde Chance de Romilly sur Seine et de Troyes).

598

personnes sensibilisées

L'ANNÉE 2017

en quelques chiffres

NB : ces données ne prennent en compte que les déchets entrant dans la compétence du SDEDA.
(les collectes de « monstres », les déchèteries et les déchets d'activités économiques ne sont pas comptabilisés).

9 %

des déchets compostés

21 %

des déchets recyclés

3 %

des déchets valorisés en CSR ou UVE¹

67 %

des déchets en centres de stockage²

7

contrats de traitement
relancés pour le 01/01/18

5

contrats de vente des matériaux
relancés pour le 01/01/18

1

étude sur la gestion des «déchets
d'activités économiques» envisagée

1

schéma de prévention

1

campagne anti-gaspillage

8

émissions pédagogiques

+ 8 500

Aubois ont rencontré nos ambassadeurs du tri

10 585 000 € HT

dépensés pour le traitement

2 449 000 € HT

dépensés pour les marchés de tri
(transfert, tri et refus)



5 029 000 € HT³

de recettes
(vente des matériaux + éco-organismes)

¹CSR et UVE = combustibles solides de récupération et unité de valorisation énergétique

²2 centres de stockage dans l'Aube qui récupère le biogaz pour le valoriser en énergie électrique

³donnée estimée car le total des recettes Eco-Emballages 2017 n'est pas connu à l'édition du présent document



PRÉVENTION



TRI



RECYCLAGE



Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES Cedex

☎ 03 25 83 26 28 📠 03 25 83 23 94

✉ contact@sdeda.fr

💻 sdeda.fr

📘 [SyndicatDechetsAube](https://www.facebook.com/SyndicatDechetsAube)